

Tempête Eunice : La Ville de Dunkerque prend des mesures de protection des personnes

En lien avec les annonces météorologiques relatives aux vents violents de la tempête Eunice et dans le cadre des alertes formulées par les services de l'Etat, la Ville de Dunkerque a adopté les mesures suivantes pour protéger la population :

- L'interdiction pour les piétons de circuler en bord de mer. Un arrêté municipal a été pris en ce sens et la Police municipale assurera une présence le long de la plage pour en garantir le respect.
- La fermeture des parcs et jardins publics dans les différents quartiers de la Ville.
- la sécurisation des accès aux bords du canal exutoire, les branchages des arbres plantés sur ce linéaire étant connus pour leur fragilité par grand vent.

Les habitants sont par ailleurs invités à limiter leurs déplacements au cours des prochaines heures.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69

lorrie.gourdin@tud.dunkerque.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication

Ville de Dunkerque

06 08 76 93 95

eric.angelica@tud.dunkerque.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication

Ville de Dunkerque

03 28 26 26 39

thomas.roussez@tud.dunkerque.fr